



## MESSAGE A DESTINATION DE VOS ADMINISTRÉS

« Mesdames et Messieurs,

*Le réseau téléphonique cuivre va s'arrêter dans notre commune en janvier 2027. Si vous souhaitez conserver votre service internet ou simplement votre téléphone fixe (et votre numéro de téléphone fixe), il est impératif d'agir avant la fin de l'année pour faire raccorder votre logement à la fibre optique (même si vous n'utilisez pas internet).*

*A savoir :*

- L'opération de raccordement à la fibre optique étant prise en charge (par le CD82, la Communauté de communes et l'Etat), vous n'avez donc rien à déboursier pour cela (sauf dans de rares cas où des travaux pour le cheminement du nouveau câble sont à prévoir sur le domaine privé).*
- Si vous ne disposez que d'un abonnement téléphonique, le nouvel abonnement vous sera facturé au même prix que votre abonnement téléphone fixe actuel, et vous conserverez votre numéro de téléphone actuel.*

*Quelle démarche devez-vous entreprendre ?*

- Vous devez contacter un opérateur pour lui demander de basculer à la fibre soit une souscription chez
  - Orange ou SFR pour un simple abonnement téléphonique appelé « mon optimal » chez Orange ou offre « V.O.i.P » qui est un forfait téléphone fixe sans internet,*
  - N'importe quel opérateur (Orange, SFR, Bouygues, Free, Sosh, etc.) pour une offre complète internet + téléphone + TV**

*Lors de cette étape, il vous est normalement demandé si vous souhaitez conserver votre numéro de téléphone (ça s'appelle la « portabilité »). Assurez-vous-en.*

- Un rdv (gratuit) vous sera proposé par l'opérateur (Sous 2 à 3 semaines en général) pour qu'un technicien vienne installer la nouvelle ligne fibre optique jusqu'à l'intérieur de votre logement.*
- Sauf s'il est très ancien (téléphone à cadran notamment), vous n'aurez pas besoin de changer de combiné téléphonique.*

*Sans action de votre part, vous ne bénéficierez plus d'aucun service à partir de **janvier 2027** et vous perdrez de façon irréversible votre numéro de téléphone fixe.*

*Si vous avez la moindre difficulté pour réaliser tout ou partie de cette démarche, vous pouvez contacter Julie, Vincent ou Matthieu au sein de TGA au département pour qu'ils vous accompagnent : 05 67 05 52 00. »*